

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-trois, le sept avril, à dix-neuf heures,  
Présents : 48 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire  
Absents excusés : 14 à la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,  
Pouvoirs : 15 après convocation légale en date du 31 mars 2023, sous  
Votants : 63 la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, MME Marie PETITIMBERT, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, M. Pierre SEGUIS, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, MME Marina BESSE, M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Jérôme GRAS, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC.

**Pouvoirs :**

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
M. Philippe ECHALIER donne pouvoir à MME Agnès AMARGER  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET  
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT  
M. Guy MICHAUD donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
M. Louis NAVECH donne pouvoir à M. Christian GENDRE  
M. Jean-Luc PERRIN donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU  
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY  
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE  
M. Serge TALAMANDIER donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
M. Loïc POUDEROUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Madame Annie ANDRIEUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **18 AVR. 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **18 AVR. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET            BUDGET PRIMITIF 2023 –  
BUDGET ANNEXE MAISONS TERRITORIALES DE SANTE**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

Ce budget annexe regroupe les services suivants :

- Le pôle de santé de Saint-Flour ;
- La maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère ;
- La future maison de santé de Pierrefort ;
- La future maison de santé pluridisciplinaire de Valuégols

Il est équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 373 934,40 € (288 199,03 € en 2022)
- Section d'investissement : 1 562 950,76 € (944 013,88 € en 2022)

**\* SERVICE POLE DE SANTE DE SAINT-FLOUR**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les crédits pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 225 336 € :

➤ Charges à caractère général	127 500 €
➤ Charges de personnel	5 700 €
➤ Autres charges de gestion courante	500 €
➤ Charges financières	6 500 €
➤ Charges exceptionnelles	2 000 €
➤ Dotation aux amortissements	83 136 €

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

➤ Produits des services (remboursement de charges)	48 000 €
➤ Autres produits divers de gestion courante (loyers)	81 000 €
➤ Dotations, subventions et participations	43 419 €
<i>Dont participation du budget général - 43 419 €</i>	
<i>Pour mémoire, participation au BP 2022=48 515,03 € / CA 2022=39 762,83 €</i>	
➤ Opérations d'ordre	52 917 €

Ce service est une nouvelle fois impacté par la hausse des coûts d'énergie, estimée à 16 900 €. Elle sera réintégrée dans les charges appelées aux occupants. La subvention du budget général permet d'équilibrer ce service pour les parties vacantes du pôle dont les charges sont supportées par Saint-Flour Communauté et pour le déficit lié à l'amortissement.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les crédits pour les dépenses d'investissement s'élèvent à 107 189,82 € (reports compris) :

➤ Remboursement du capital d'emprunt <i>Un emprunt, à terme en 2039</i>	19 500 €
➤ Caution	

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20230418\_2023-118-BF  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023

➤ Dépenses d'équipement (crédits nouveaux)	20 241,73 €
➤ Opérations d'ordre	52 917 €
➤ Pour mémoire restes à réaliser	13 031,09 €

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

➤ Dépôts et cautionnements	1 500 €
➤ Amortissements	83 136 €
➤ Excédent d'investissement reporté	22 553,82 €

Des crédits sont prévus pour l'installation de nouveaux écrans.

#### \* SERVICE MAISON DE SANTE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 58 358,78 € :

➤ Charges à caractère général	9 400 €
➤ Charges de personnel	7 100 €
➤ Charges financières	8 500 €
➤ Virement à la section d'investissement	33 358,78 €

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

➤ Autres produits divers de gestion courante (loyers)	30 500 €
➤ Dotations, subventions et participations	12 500 €
<i>Dont participation du budget général</i>	12 500 €
<i>Pour mémoire, participation au BP 2022=14 460 € / CA 2022=9 418,23 €</i>	
➤ Excédent de fonctionnement reporté	15 358,78 €

La subvention du budget général permet de couvrir l'annuité d'emprunt, les frais de gestion liés au suivi des travaux et les frais d'assurance dommage ouvrage.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits pour les dépenses d'investissement s'élèvent à 443 756,33 € (reports compris) :

➤ Remboursement du capital d'emprunt	18 000 €
<i>Emprunt initial à terme en 2032, nouvel emprunt à terme en 2043</i>	
➤ Caution	2 000 €
➤ Dépenses d'équipement (crédits nouveaux)	255 719 €
➤ Pour mémoire, restes à réaliser	168 037,33 €

Les recettes d'investissement sont les suivantes (reports compris) :

➤ Emprunt (nouveau)	88 687 €
➤ Caution	2 000 €
➤ Subventions (crédits nouveaux)	167 032 €
➤ Virement de la section de fonctionnement	33 358,78 €
➤ Déficit de la section d'investissement	- 41 557,65 €
➤ Pour mémoire restes à réaliser	194 236,20 €

Les travaux se terminent pour une mise en service au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.

## \* SERVICE FUTURE MAISON DE SANTE DE PIERREFORT

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 56 920 € :

➤ Charges à caractère général	33 500 €
➤ Charges de personnel	8 500 €
➤ Charges financières	320 €
➤ Virement à la section d'investissement	14 600 €

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

➤ Dotations, subventions et participations	49 620 €
<i>Dont participation du budget général</i>	49 620 €
<i>Pour mémoire, participation au BP 2022=15 607 € / CA 2022=11 205,12 €</i>	
➤ Excédent de fonctionnement reporté	7 300 €

La subvention du budget général est nécessaire pour couvrir l'annuité d'emprunt, les frais de gestion du service, l'assurance dommage ouvrage et la taxe d'aménagement.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits pour les dépenses d'investissement s'élèvent à 497 891,60 € (reports compris) :

➤ Remboursement du capital d'emprunt	7 300 €
<i>Un emprunt, souscrit en 2021, pour les frais d'études, à terme en 2031</i>	
➤ Dépenses d'équipement (crédits nouveaux)	446 000 €
➤ Pour mémoire restes à réaliser	44 591,60 €

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

➤ Emprunt (nouveau)	100 510 €
➤ Subventions	338 128,65 €
➤ Virement de la section de fonctionnement	14 600 €
➤ Excédent d'investissement reporté	44 652,95 €

Les travaux devraient débuter au 3<sup>ème</sup> trimestre et durer un an. Ils seront financés par des subventions du Conseil départemental du Cantal et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 715 000 € et un emprunt à hauteur de 173 510 €.

## \* SERVICE FUTURE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE VALUEJOLS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 33 319,62 € :

➤ Charges à caractère général	8 000 €
➤ Charges de personnel	7 100 €
➤ Charges financières	6 700 €
➤ Virement à la section d'investissement	11 519,62 €

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20230407-DELIB2023-118-BF  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

➤ Dotations, subventions et participations	30 000 €
<i>Dont participation du budget général - 30 000 €</i>	
<i>Pour mémoire, participation au BP 2022 =11 400 € / CA 2022=11 458,40 €</i>	
➤ Excédent de fonctionnement reporté	3 319,62 €

La subvention du budget général est nécessaire pour couvrir l'annuité d'emprunt, les frais de gestion du service et l'assurance dommage ouvrage.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits pour les dépenses d'investissement s'élèvent à 514 113,01 € (reports compris) :

➤ Remboursement du capital d'emprunt	8 200 €
<i>4 emprunts, dont un nouveau souscrit en 2022, à terme en 2043</i>	
➤ Caution	300 €
➤ Dépenses d'équipement (crédits nouveaux)	254 091,67 €
➤ Pour mémoire restes à réaliser	251 521,34 €

Les recettes d'investissement sont les suivantes (reports compris) :

➤ Emprunt (nouveau)	145 034,67 €
➤ Caution	300 €
➤ Subventions (crédits nouveaux)	109 057 €
➤ Régularisation emprunt suite transfert opération nouvelle maison de santé	30 000 €
➤ Virement de la section de fonctionnement	11 519,62 €
➤ Déficit d'investissement reporté	- 22 564,61 €
➤ Pour mémoire restes à réaliser	240 766,33 €

Les travaux se poursuivent, pour une mise en service prévue en 2024.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **ADOpte le Budget Primitif 2023 des MAISONS TERRITORIALES DE SANTE, tel qu'il figure en annexe de la délibération.**

POUR : 63 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Cécile CHARRIAUD



La secrétaire de séance

MME Annie ANDRIEUX

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20230407-DELIB2023-118-BF  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023

15187 Code INSEE	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE MAISONS TERRITORIALES DE SANTE	BP 2023 M57
---------------------	--	----------------

### ARRETE - SIGNATURES

Présenté par la Présidente,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 68

VOTE : Pour : 63

Contre : 0

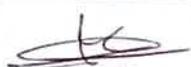
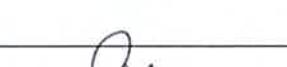
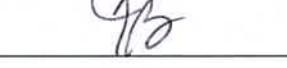
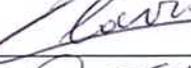
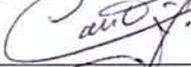
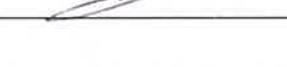
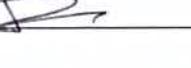
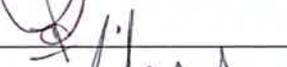
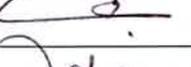
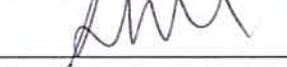
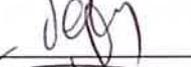
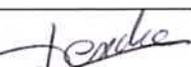
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire,  
réuni en session ordinaire  
À Saint-Flour, le 7 avril 2023

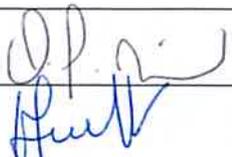
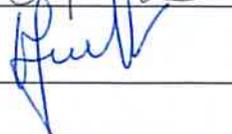
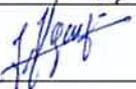
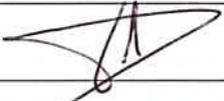
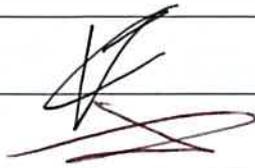
Date de convocation : 31 mars 2023

### Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
<b>AMARGER Agnès</b> ou CHAUVEL Pascal		<b>BRUN Joël</b> ou COSTANTINI Alberto	
<b>AMARGER Didier</b> ou FRANCON Christine		<b>CHASSANG Pierre</b> ou FARGES André	
<b>ANDRIEUX Annie</b> ou BARRIOL Jacky		<b>CHASSANG Yolande</b> ou DECONQUAND Jean-François	
<b>ANTONY Béatrice</b>		<b>CHASTANG Marcel</b> ou SALSON Benjamin	
<b>ASTRUC Frédéric</b> ou VERNET Jérôme		<b>CHEVALIER Gilbert</b> ou JOURDES Frédéric	
<b>BATIFOL Nicole</b>		<b>CLAVILIER Guy</b> ou BODEAU Jacques	
<b>BEAUREGARD Pierrette</b> ou FABRE Hervé		<b>COUDY Bernard</b> ou RIGAL Christophe	
<b>BENEZIT Sophie</b> ou MODENEL Alain		<b>COURET Gérard</b> ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
<b>BERTHET Jean-Paul</b>		<b>DE LAROCHE Philippe</b> ou CONDUITIER Jean-Luc	
<b>BERTRAND Robert</b>		<b>DELCROS Frédéric</b>	
<b>BESSE Marina</b> ou BEC Jean-Pierre		<b>DELEPINE Bonnie</b>	
<b>BIGOT Gilles</b> ou HUGON Albert		<b>DELORT Philippe</b>	
<b>BONAL Richard</b> ou AJALBERT Andrée		<b>DELPY Gérard</b> ou MAGENTIES Marc	
<b>BONNEFOI Claude</b> ou ROCHE Alain		<b>DELRIEU Ghislaine</b> ou LOUBEYRE Julien	
<b>BOUCHARINC Jean-Luc</b>		<b>ECHALIER Philippe</b> ou DOUET Virginie	
<b>BOUDON Robert</b> ou VAISSADE Sylvie		<b>GENDRE Christian</b> ou ASTRUC Olivier	
<b>BOUDOU Jean-Marc</b> ou BATIFOULIER Amandine		<b>GENDRE Vital</b> ou VERRIERE Louis	
<b>BOULDOIRES Eric</b>		<b>GOMESSE Eric</b> ou MAURANNE Nelly	

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20230407-DELIB2023-118-BF  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PERRIN Jean-Luc	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		PETITIMBERT Marie	
GUIBERT Martine		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
JOUVE Jean-Pierre		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
LAMAT Adrien		POUGNET Marc	
LESTEVEN Nathalie		PRIVAT Jean-Claude	
MALLET Annick		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
MATHIEU Philippe		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MAURY Bernard		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		RICHARD Jeanine	
MIRAL Daniel Ou GUY Michel		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MOULIADE Gérard		ROUSSEL Robert	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NEGRE Marine		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VICARD Maryline	
PECHAUD Louis ou RISS Christian		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le  
À Saint-Flour, le 17 avril 2023

18 AVR. 2023

; et de la publication le 18 AVR. 2023

La Présidente,  
Céline CHARRIAUD

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20230407-DELIB2023-118-BF  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023